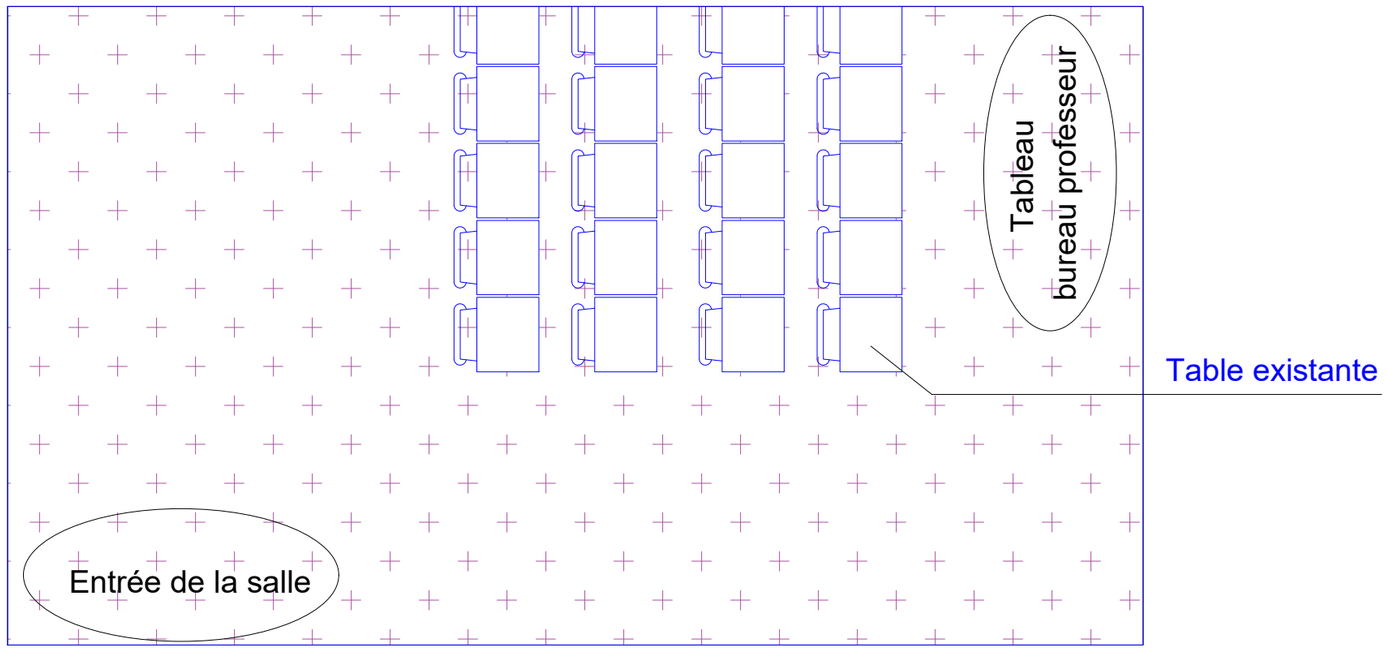
ETAT DES LIEUX - PRINCIPE



Absence d'emplacement PMR dans les amphithéâtres
Création d'emplacements avec les dimensions suivantes :
0,8 m × 1,3 m, munis d'une signalétique au sol.

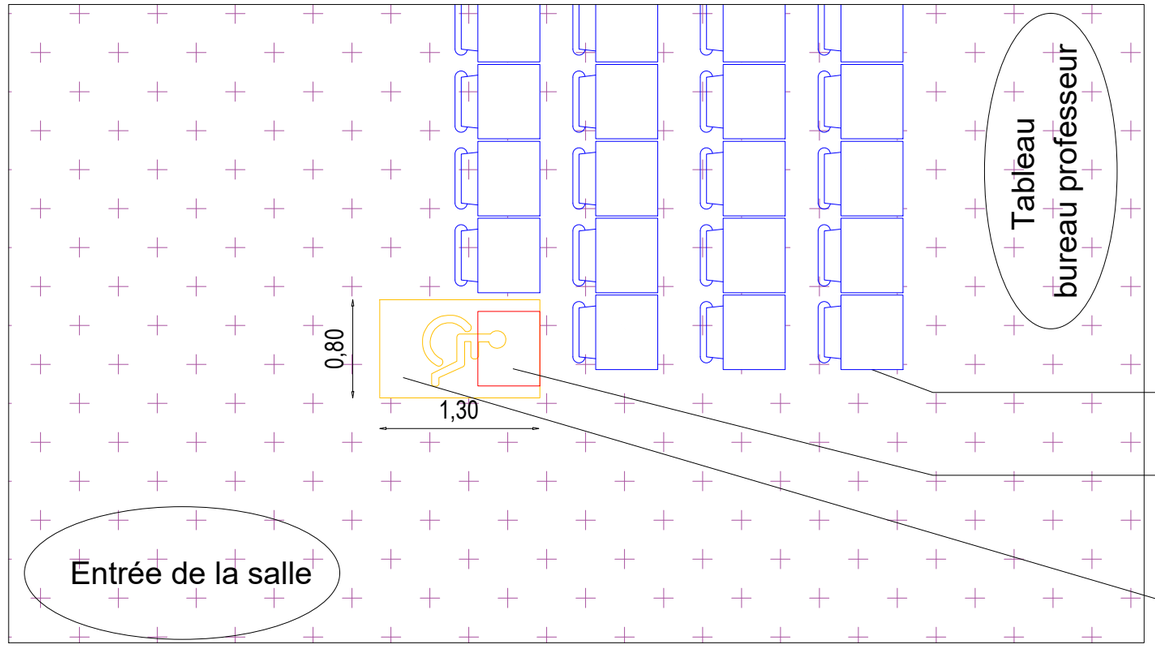
Même principe selon les cas

cas N°1 = sol PVC existant

cas N°2 = sol moquette existant

Délimiter l'emplacement PMR à 0,80 m × 1,30 m,
Retirer la moquette ou le PVC sur 0,80 m × 1,30 m, poser sol PVC contrasté en lieu et place
Poser un sticker "signalétique PMR" au centre de la zone + Barres de seuil en périphérie

PROJET - PRINCIPE



MAITRISE D'ŒUVRE

BUREAU VERITAS SOLUTIONS
4 rue Johannes Kepler,
64 000 PAU
SOLUTIONS Site www.bureauveritas-solutions.fr

MAITRISE D'OUVRAGE

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Avenue de l'Université - 64012 PAU

CHANTIER

Campus universitaire - multisites
Dossier DCE

PLAN DE PRINCIPE
Création emplacement PMR amphithéatre

N° :DETAMP

ESQ	DIAG	APS	APD	PRO	DCE	EXE	PAC	VISA	DET	DOE

Indice	Objet	Date
A	Plan DCE	22/05/26
B	...	../../..
C	...	../../..
D	...	../../..
E	...	../../..
F	...	../../..

Dess : MML	Echelle : 1/50	Format : A3	Créé le : 05/01/26

Ce document est à utiliser avec une autorisation expresse (selon la loi du 11 mars 1957) - Version 1.0